

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Affectation du résultat 2019 sur le budget 2020 Atelier route de Marquein

Présents : Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Laurent FRAISSE, Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL, Catherine PUIG, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de délégués en service est de 68

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 19 février 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, René MERIC par Laurent FRAISSE.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Philippe GREFFIER, Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Hélène GIRAL à Nicole CATHALA, Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Anne HUMBLLOT à Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER, Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER, Jean-François VERONIN MASSET.

Signature

Absents : Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

Secrétaire de séance : Catherine PUIG.

VU les dispositions prévues par l'instruction M 14, concernant l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de + 673.26 €, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 002 : 4.41 € en section de fonctionnement

Compte 1068 : 668.85 € en section d'investissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DIT que l'excédent de fonctionnement de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2019 est de + 673.26 €

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Compte 002 : 4.41 € en section de fonctionnement

Compte 1068 : 668.85 € en section d'investissement

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 26 février 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

